

Arrondissement : **LE BLANC**

Canton : **ST-GAULTIER**

Commune : **RIVARENNES**

Département : **INDRE**

Date d'envoi : 26 novembre 2011

TITRE : Participations – Travaux – Acquisitions au conseil municipal de Rivarennnes

Réuni le 18 novembre 2011, sous la présidence de Monsieur LAMAMY Jean Marie, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

Rapports annuels ::

Portés à la connaissance des élus, les rapports annuels 2010 Communauté de Communes Brenne Val de Creuse et le SYMCTOM ont fait l'objet d'examen attentifs et réponses furent données aux diverses interrogations.

Transfert de police :

Les élus expriment leur opposition au transfert de la compétence pouvoirs de police au président de la communauté de communes pour les trois domaines suivants : assainissement, élimination des déchets ménagers et réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage.

Taxe d'aménagement :

Instituée de plein droit lorsque la commune est dotée d'un POS ou PLU. Les élus fixent la taxe d'imposition à 2% à compter de l'année 2012.

La taxe d'aménagement concerne la construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, installations ou aménagements de toute nature.

Participation pour voirie et réseau :

Le conseil municipal a institué, il y a deux ans, une participation pour voirie et réseaux, rendant ainsi possible le financement de travaux de voirie, de réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

Suite aux devis présentés par le syndicat d'électrification de la région d'Argenton/Creuse, concernant l'extension du réseau basse tension, pour desservir la parcelle constructible de Monsieur ROUET Alexandre, l'examen des aides octroyées, la participation communale s'élèvera à 20% du restant à financer soit 432 € HT. Une convention liera la commune au **SERA** à cet effet.

Délibérations diverses :

- Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Ciron et demande à Monsieur le Préfet d'associer cette commune aux communes composant actuellement la communauté de communes Brenne Val de Creuse
- La Boulangerie : le maire fait part de la décision de Monsieur et Madame ZIELINSKI de quitter leur activité courant décembre. Unanimes, les élus formulent leur volonté de trouver un repreneur. Diverses démarches seront menées en partenariat avec la chambre des métiers et l'ADEI Indre pour finaliser ce souhait.

Travaux :

Voie douce : présentation d'un bilan descriptif et financier.

Voirie : les travaux sur les voies communales dans le cadre du syndicat de voirie sont réalisés. Les membres de la commission ont visité ces travaux qui ne suscitent que quelques observations.

Rénovation terrain de sport : Abords, bac à sable, plateau omnisport ont été menés par l'entreprise TOFFOLUTTI ; supports sportifs, pose du grillage seront effectués prochainement.

En partenariat avec la CDC, des travaux seront effectués sur la chaudière (école-mairie).

Acquisitions :

Les acquisitions (Antigny-Beaujard-Brouardelle-Genty) en vue de réaliser un lotissement avec approche environnementale et urbanisme seront finalisées d'ici la fin de l'année civile.

Les élus décident l'acquisition de la parcelle section C n° 119 (projet mixité sociale).

Questions diverses :

Les réunions (CDC, PNR, Conseil d'école) font l'objet de compte rendu. Monsieur CULOT évoque la dernière réunion du syndicat des eaux (préforage aux Pauduats, modification des statuts, contrat de maintenance du réseau alimentation eau potable).

Le montant des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et garantie individuelle de ressources ont fait l'objet d'une actualisation, elle conduit la commune à reverser la somme de 25 421 €.

Le réaménagement des tournées de collecte des ordures ménagères, afin notamment de sécuriser le travail des agents, de diminuer le kilométrage parcouru conduira les usagers de certains secteurs à regrouper leurs sacs poubelles en un point défini. Un courrier sera adressé à chaque usagers concerné (secteurs les Chézeaux, les Boudérands, les Clous, les Virelaids, Laveau, les Brunets, Chemin des grandes vignes, voie Jean Moulin, voie la Violette).